

Textes et documents

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **67 (1963)**

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684489>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TEXTES ET DOCUMENTS

La graphie des textes a été modernisée.

*«Le renom de chaque citoyen qui a rendu
quelque service à la chose publique est une des
propriétés les plus précieuses de son pays.»*

Thurmann Jules, Abraham Gagnebin de la Ferrière,
Porrentruy, Victor Michel, 1851, p. 3.

«Les lettres n'eurent alors point de mécène plus éclairé que Joseph-Guillaume: Il chérissait le commerce des savants, il les protégeait et se faisait un devoir de les combler de ses bienfaits. Il s'appliqua surtout à encourager l'émulation par des récompenses, et à la produire par l'espoir, qu'il savait donner aux personnes lettrées, d'une gloire légitime et prochaine: c'est elle qui fait éclore les hommes illustres.»

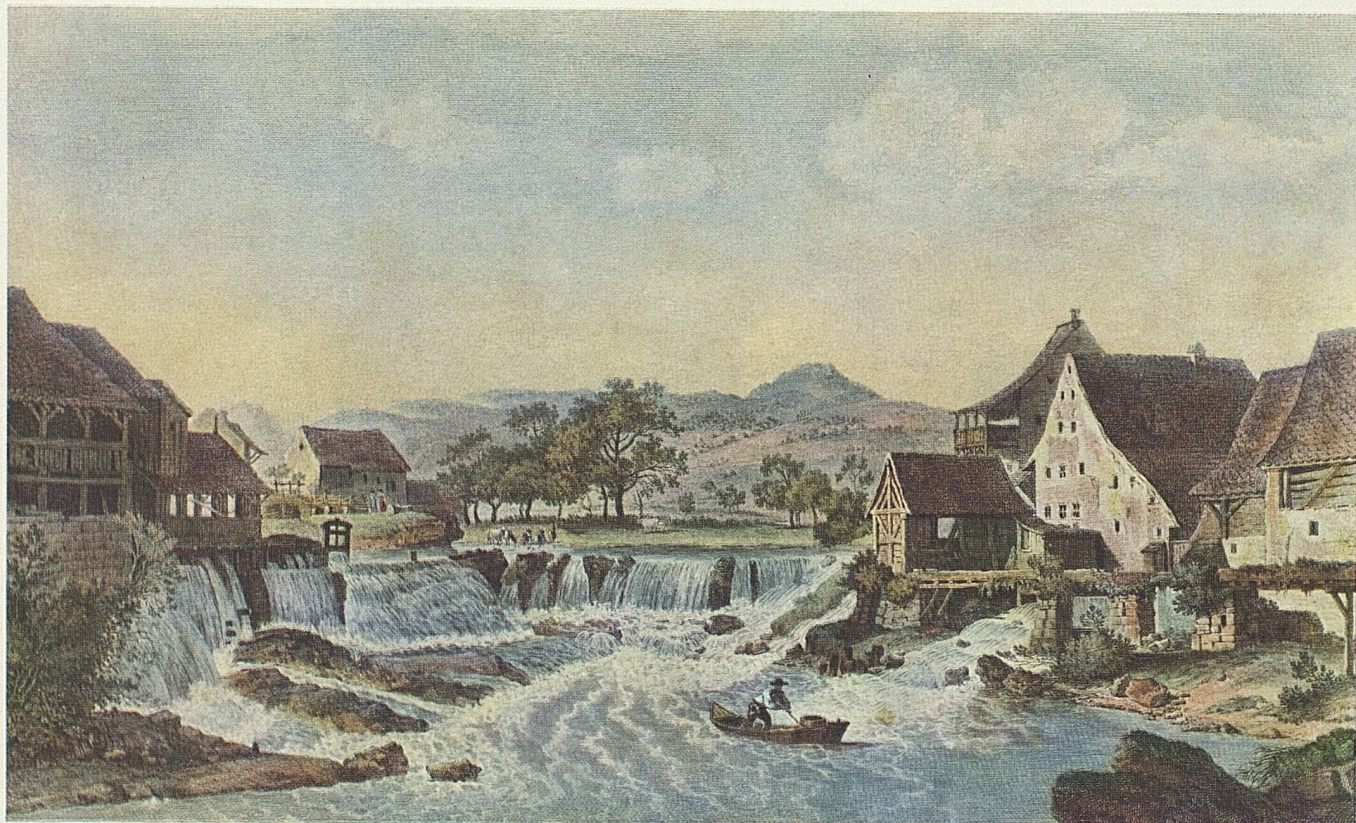
Père Voisard,
Abrégé de l'histoire des évêques de Bâle, etc.
Manuscrit de la ville de Porrentruy, p. 468.



Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein,
prince-évêque de Bâle de 1744 à 1762.

«C'est du milieu du pont qu'est pris le point de vue du dessin ci-joint. L'heure matinale était favorable au jeu de la lumière et des ombres. Le soleil levant ne dardait qu'obliquement ses rayons, à travers des bosquets répandus dans la campagne ; ce qui produisait un clair obscur piquant et des accidents de lumière d'où résultaient les plus beaux effets de peinture et d'optique. C'était l'instant où le jour commence à prendre le dessus sur les ombres de la nuit.»

Hentzy, Promenade pittoresque, II, p. 55.



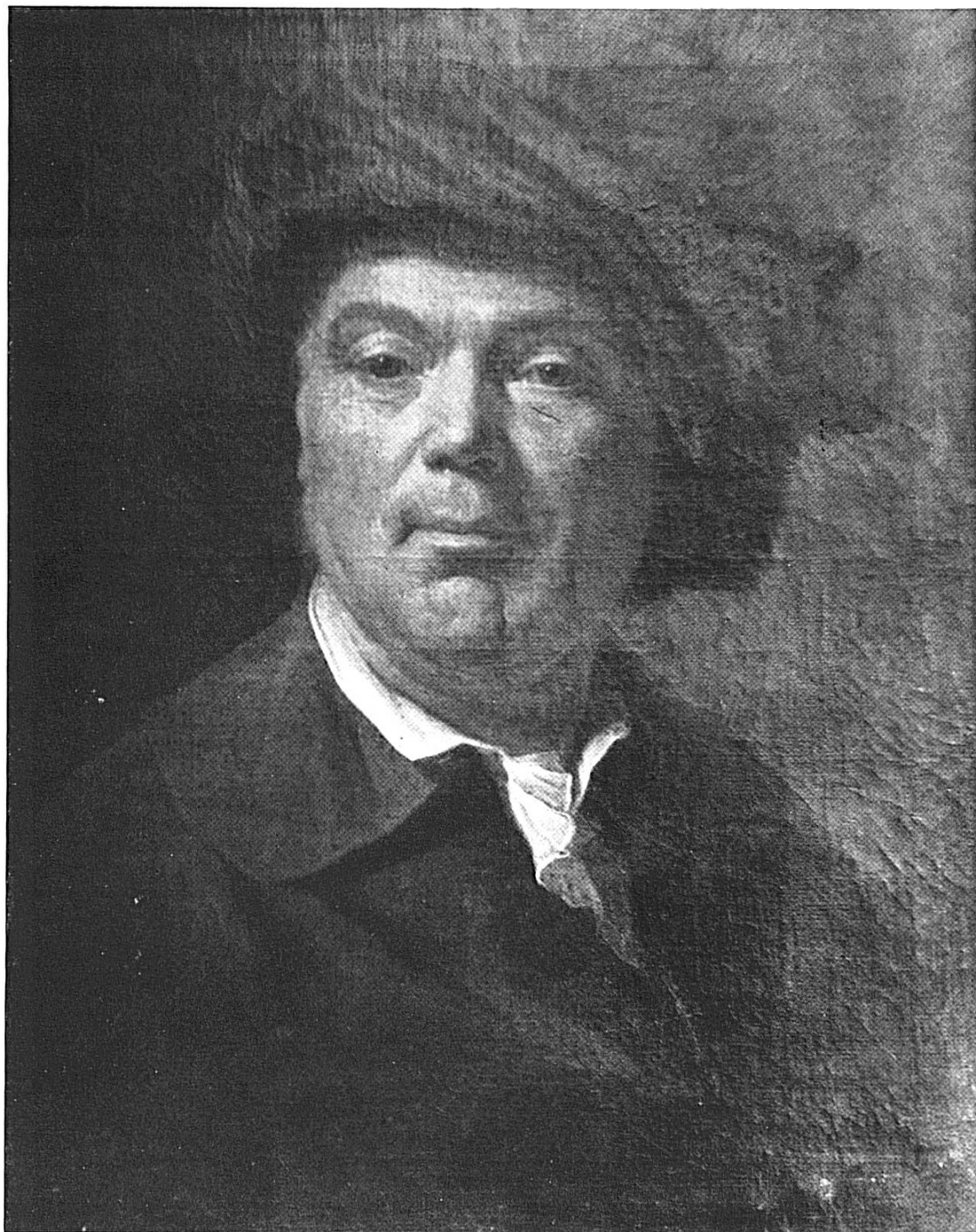
La cascade de Laufon, par Pérignon.

«M. Paris, l'architecte des halles, après avoir harangué le prince, le revêtit d'un superbe tablier et lui présenta la truelle et le marteau. Son Altesse lui donna trois louis d'or.»

Livre des Petites Dépenses.

«Nous allâmes à Delémont où nous vîmes la grande église bâtie et à peu près achevée sur le plan de M. Paris. Elle me plut beaucoup.»

Frêne Théophile-Rémy,
Journal, II, p. 507.



Pierre-François Paris
peint par Wyrsh en 1783.

«L'après-dîner d'un beau jour, je vis arriver dans cette salle beaucoup de dames et de messieurs qui avaient bien bonnes façons. Ils se groupèrent autour d'un piano carré placé au milieu, et devant lequel était mon père. La salle et l'allée étaient remplies de monde.»

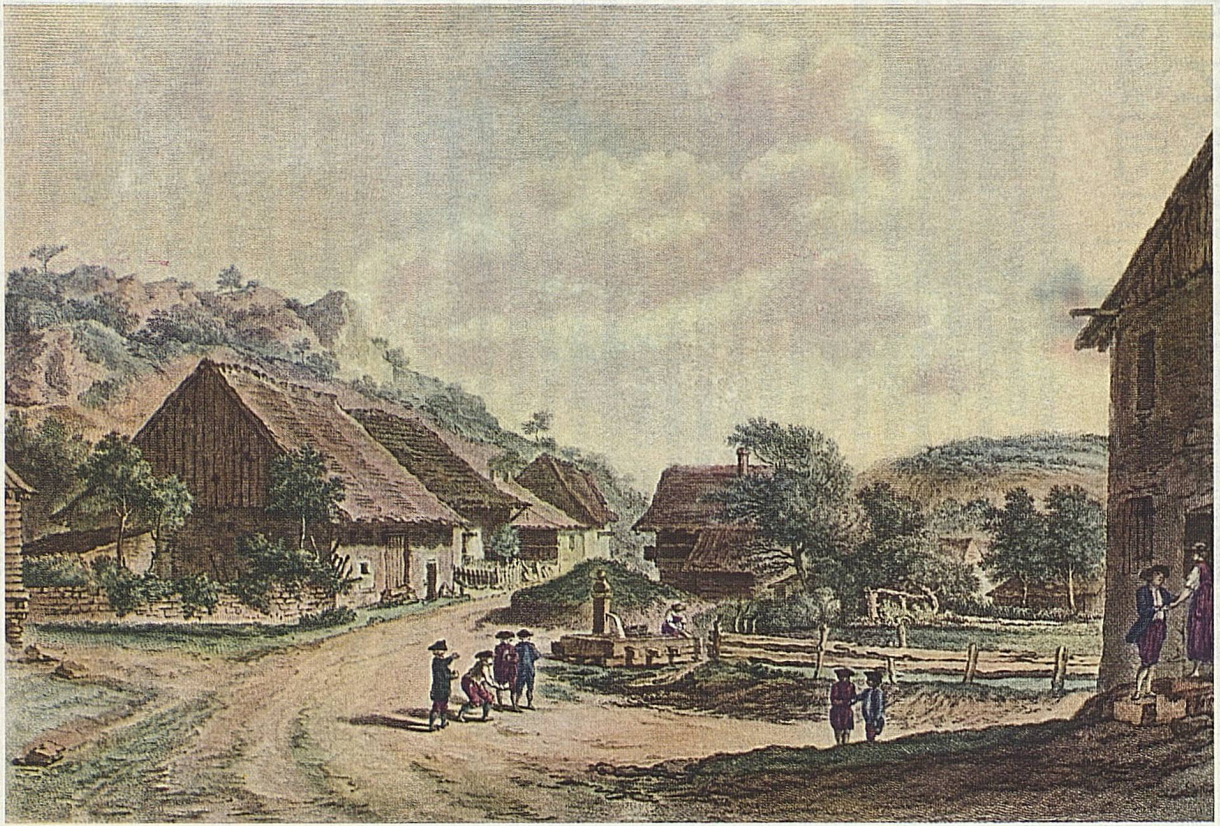
Kuhn Joseph, fils d'Antoine-Léonce, Mémoires.



Antoine-Léonce Kuhn (1753-1823 ?)
compositeur, musicien de la Cour,
secrétaire de l'Officialité.

*«L'agriculture, voilà le bien commun, le patrimoine universel
que chacun peut faire valoir.»*

Bridel, Course de Bâle à Bienne, p. 121.



Soyhières, par Pérignon.



NOUS JEAN CONRAD, par la grace de Dieu, Evêque de Bâle, Prince du Saint Empire, &c.

Faisons sçavoir à tous, que comme les réitez & tristes avis, l'Autriche, ne se trouvent, que trop veritables, & qu'elle com-
tieres & Pays voisins du Louable Corps Helvetique, Nous - nous trou-
indispensablement obligé d'y pourvoir paternellement; & d'ordon-
Lieux suspects, que Nous voulons & ordonnons être publiées de
de notre haute Jurisdiction, & affichées sur les Frontières, Lieux &
aucun cas d'ignorance; & que les Lettres, qui viendront d'ordena-
elles n'ayent été parfumées sur les Frontières.

A cet effet Nous voulons, que les Villes & Communautés de nô-
l'inspection de nos Officiers des Lieux, dans lesquels lesd. Villes & Com-
observer & empêcher sur nos Frontières, Passages, Ponts, Portes des V-
nos Pays des Personnes, Marchandises, & Bétail venants d'Autriche
suspects, munis ou non de Billets de Santé, & qu'on les oblige in-
fortes de Laines, Plumes & Pelices venants des Lieux suspects cy-d-

Concernant les autres Personnes & Marchandises, qui ne vendent
que, Nous voulons que l'entrée des Terres de notre Jurisdiction ne
tions authentiques, portant qu'elles ne viennent pas de ces Lieux
celles icy dessus spécifiées) fabriquées, emballées & passées en Lieux
ne pourront entrer dans nos Terres, encore qu'ils soient pourvus de

C'est pourquoy Nous voulons & ordonnons en outre, que es En-
qui leur sera assignée & insérée dans leurs Passeports par les Com-
d'entrer, ou de se glisser dans nos Terres par détours, ou autre ma-
requis & conditionnez, Nous défendons à tous nos Sujets sous pei-
retraite, & de n'avoir aucun égard à leurs conditions & personnes
corporellement selon l'exigence du fait, & que les Marchandises, ou

A cette fin tous Mendians étrangers, Vagabons & autres cana-
seront point tollerez, mais en seront sans retard éconduits, & qu'en
viennent encore à être attrapez dans nos Pays, icelles seront iremi-

Et si contre notre esperance & la teneur des Presentes, l'on trou-
dépendance des Personnes suspectes, étrangères, & non suffisamment
délais esconduites & menées de Village en Village hors de notre Juris-
& nonchalance aura esté commise; Nous réservant en outre le ch-

Finalment tous nos Sujets & Habitans, qui seront obligez de voya-
voir de Billets de Santé ou Certificats authentiques, pour prévenir
notre Château de Pourrentruy, ce

ie Nous avons de la Contagion, qui infecte depuis quelque tems
ence à se repandre de plus en plus, se voulant approcher des Fron-
avons dans des conjonctures si dangereuses, & des perils si évidents,
ner les précautions nécessaires, dont on se doit servir à l'égard des
sus la Chaire dans toutes les Villes & Communautés dependantes
Places publiques, afin que personne à l'avenir n'en puisse prétendre
nt des Lieux suspects, ne soient point acceptées, que préalablement

e dépendance choisissent & établissent incontinent entre eux, & sous
munautés se trouvent, des Commis ou Personnes assermentées pour
les, & dans les Villages limitrofes, qu'il ne se glissent & entrent dans
e, Stirie, Bohême, Silesie, Moravie, Ratisbonne & autres Lieux
continent à rebrousser chemin; y compris particulièrement toutes
sus nommez, ou d'ailleurs.

it pas de ces Lieux suspects, & des Terres du Louable Corps Helvetic-
oit accordée à icelles, qu'elles n'ayent auparavant produit des attesta-
spects, non plus que les Marchandises (à l'exception cependant de
ains; bien entendu que les Rodeurs, Deserteurs & autres Vagabons
Billets de Santé, mais qu'ils en seront sans retard chassés & éloignez.
ngers se servent des grands chemins & de la Route seule & unique,
mis établis & assermentés: & en cas qu'aucuns fussent si temeraire
niere, sans avoir de Passeports ou Billets de Santé (comme dit est)
e d'un chatois corporel, ou de vie, de ne leur donner aucun azile, ny
mais de les délater & accuser aussi-tôt, afin qu'ils soient chatiez
autres effets leur appartenants soient confisquez, ou brûlez.

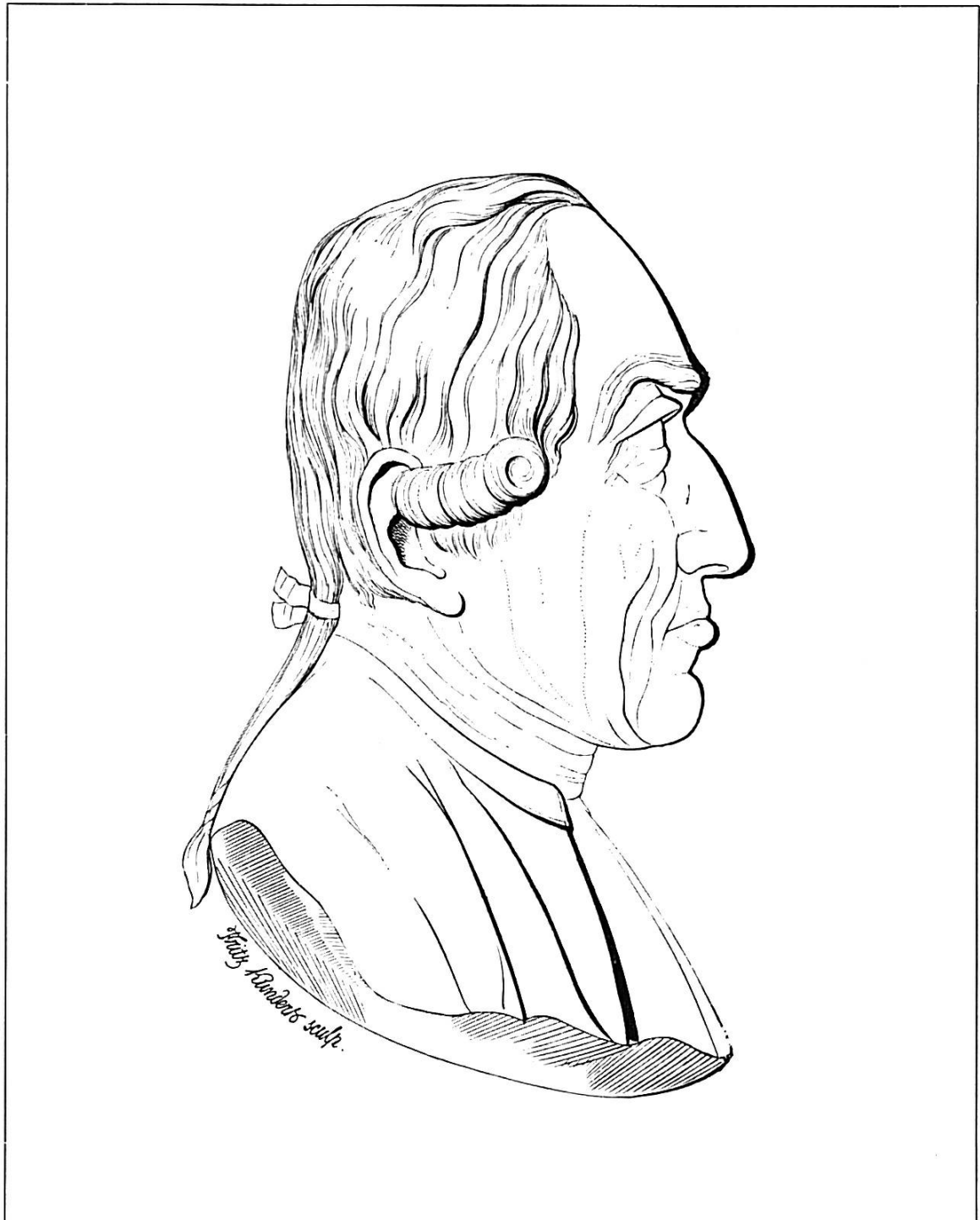
es, qui se trouvent & s'arrêtent présentement dans nos Terres, n'y
cas après la huitaine de la Publication des Presentes, de telles Gens
blement chatiez, & en après déchassez.

oit & rencontroit encore dans les Villes & Communautés de notre
t examinées, Nous voulons en ce cas, que ces Personnes soient sans
diction aux depens de la Ville ou Communauté, par laquelle la faute
tois, qu'elle aura mérité.

er, ou negocier en Suisse, sont par les Presentes avertis de se pour-
à tous inconveniens, qui leur en pourroient revenir. Donné en

«Ce que nous voudrions bien mettre en relief, c'est son influence utile sur les développements postérieurs, c'est son nom traversant un siècle sur l'aile des faits utilement établis pour arriver à nous honorable et estimé sans conteste, lorsque tant d'autres plus éclatants ont déjà sombré dans les flots du temps, ou ne nous sont parvenus qu'entourés d'indifférence et de défaveur.»

Thurmann Jules, Abraham Gagnebin de la Ferrière,
Porrentruy, V. Michel, 1851, p. 4.



Abraham Gagnebin de la Ferrière,
médecin, naturaliste (1707-1800).

Cette recette contre la fièvre aphteuse éclaire de façon inaccoutumée la mémoire de Jean-Conrad de Reinach (1705-1737). L'auteur des ordonnances de 1726, qui furent à l'origine de troubles graves, se montre ici très préoccupé du bien public.

R E C E T T E

Imprimée par ordre de Son Altesse.

Contre la Maladie du Bétail, nommée le Chancre volant, ou le Mal de Langue, qui attaque principalement les Bœufs, Vaches, Veaux, Chevaux, Mulets, Ânes, Chèvres & Pourceaux.

Cette Maladie se manifeste par l'éruption ou sortie de certains boutons ou vessies dessus & dessous la Langue, & plus loin en bas le gosier, ce qui degénere en pourriture & corruption, qui fait tomber la Langue au Bétail qui en est attaqué dans l'espace de vingt quatre heures, si on ne prévient le mal par les Remedes suivants.

1. Il faut egratigner & racler la Vessie avec une cuillère ou autre piece d'argent jusqu'au sang, & avoir un soin particulier que la Bête n'avale pas la matiere qu'on racle. Ensuite

2. On lavera la Playe avec de l'eau fraîche.

3. On nettoiera la Playe par reiterées fois avec une piece d'escarlate ou autre drap rouge trempé dans du vinaigre & du sel, entremettant la piece de drap de nouveau à chaque fois, laquelle on brûlera ensuite sans s'en servir pour une autre Bête, afin d'éviter l'Infection.

4. Prenez ensuite de l'ail, de la sauge, de l'artichaud sauvage qui croît sur les murailles, ou à son défaut de la racine de chardon, du plantain & de l'otruche ou imperatoire; pilez le tout ensemble, ajoutez-y du vinaigre, du sel & de l'alun, frottez-en assez long-tems la Playe & toute la poitrine de la Bête.

5. Ceux qui conduisent le Bétail auront soin de bien laver leurs mains avec du brandevin ou du vinaigre, afin d'éviter la communication de ce mal.

P R E S E R V A T I F.

Si cette Maladie devoit se manifester dans le Pays, on aura soin de visiter souvent la Langue, le gosier & la poitrine du Bétail, de la laver de tems en tems avec du vinaigre & du sel, & de donner au Bétail de bonnes herbes à lécher avec du pain.

Le docteur Nicolas Godin était originaire de Besançon. Ses écrits sont inédits pour la plupart. Ils sont semés d'observations sur la vie de la cour du prince-évêque où il remplissait l'office de chirurgien, sur le peuple des campagnes, ses habitudes, ses idées.

Ce portrait révèle un homme plein de distinction.



Le docteur Nicolas Godin, chirurgien, auteur d'un Journal de pratique et de relations sur l'Evêché de Bâle.

«Le jour même de mon passage, le Prince-Evêque de Roggenbach était arrivé aux forges, pour régler ses comptes avec l'Intendant et toucher ses revenus. Quel contraste entre ces forgerons, et les heureux domestiques de Monseigneur, dont les faces rebondies chargées des rubis-balais d'un bon Bourgogne, annonçaient une diète peu frugale. Le revenu net des forges est de quatre-vingt mille livres, dont l'Evêque n'était pas tenu de rendre compte au Chapitre.»

Hentzy,
Promenade pittoresque dans l'Evêché de Bâle,
La Haye, Bakhuysen, 1809, II, p. 163.



Forges d'Undervelier, par Rosenberg.

«Je fus admis seul dans la cour, le portier ne put me dire qui était élu, mais m'avançant je rencontrai entre la porte de l'église et celle de l'abbaye le sr Ancien Juillerat de Fornet qui m'apprit la nomination du P. Nicolas, Prieur, mon bon ami dès longtemps. Il est originaire de Porrentruy, son nom de famille est de Luce et il est dans sa 46e année. Peu d'événements m'ont causé autant de joie.»

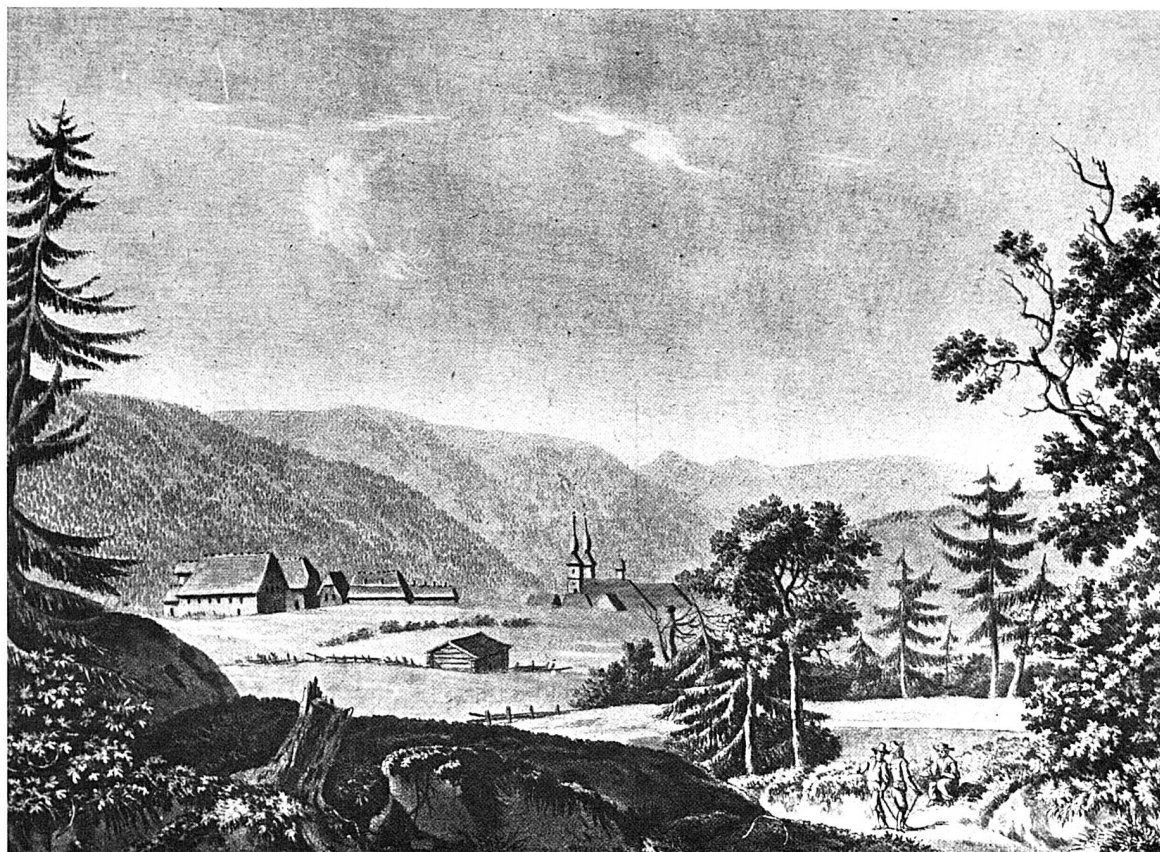
Frêne Théophile-Rémy, Journal, II, p. 614.



Le Père Nicolas de Luce,
abbé de Bellelay, fondateur du collège.

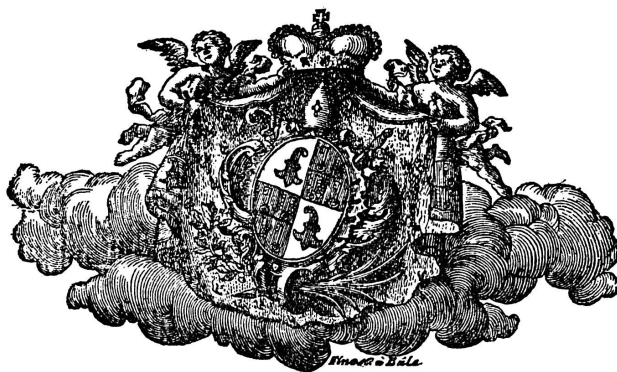
«Le Père Placide, autrefois officier de dragons, exerce tous les jours ses jeunes soldats, et se rappelle sans doute avec plaisir son premier métier. La physique étant la science la plus utile à l'humanité, comme son étude est la plus propre à attacher la jeunesse, un autre religieux est chargé de cette partie et du soin des expériences. On électrise aujourd'hui dans ce couvent, où dix années auparavant les moines languissaient sous l'austérité de la règle et l'ennui des études obscures et peu utiles de la théologie scolastique.»

Sinner de Ballaigues,
Voyage dans la Suisse occidentale,
nouvelle édition, 1787, I, p. 80.



Bellelay, par Rosenberg.

Le collège des jésuites jouissait d'une belle réputation, mais leur ordre fut supprimé en 1773 par Clément XIV. Le prince-évêque Simon-Nicolas de Montjoie prit possession du collège et le réorganisa. L'enseignement y était gratuit et la discipline sévère, ainsi que l'atteste ce document qui n'est pas sans valeur humaine.



DE LA PART DE SON ALTESSE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE BASLE &c.

SON ALTESSE étant informée, que plusieurs Ecoliers étudiants en son College de Pourrentruy, se sont permis l'année dernière de paroître sur les Ruës, & même hors de la Ville en Eté après l'*Angelus* du soir, & ne Voulant pas souffrir une pareille dissipation, qui est contraire aux intentions des Parens, & au recueillement dans lequel les Ecoliers doivent remplir leurs devoirs : Elle a enjoint & ordonné, enjoint, & ordonne aux Personnes qui ont des Ecoliers en Pension, ou qui leur fournissent un Logement, de faire commandement auxdits Ecoliers de se trouver à la maison à l'heure de l'*Angelus* du soir. Que si au mépris de ce Commandement, les uns ou les autres deldits Ecoliers, de quelque Classe ils puissent être, ne rentroient pas à ladite Heure, les Maitres & Maitresses de Pension seront tenus, d'en faire part au Principal du College dans le jour immédiatement suivant, afin qu'il fasse punir les Contrevenans selon l'exigence du cas ; mais si au mépris de la présente Ordonnance les Maitres, & Maitresses de Pension ne dénonçoient pas les coupables, ils seront eux-mêmes punis par la privation de la faculté de tenir des Pensionnaires Ecoliers, ou de leur fournir un Logement, & cette privation durera pendant toute l'année Scolastique immédiatement suivante. Bien entendu, que les Ecoliers qui tomberont dans cette faute, seront obligés de passer dans la huitaine dans une autre Pension. Ordonne SON ALTESSE, que la présente Ordonnance sera publiée, & affichée selon coutume pour que personne ne l'ignore, & qu'elle soit en outre publiée par les Préfets dans chaque Classe, y compris celle de la Théologie, aussitôt qu'elle leur sera parvenue ; & que la publication en sera réitérée éddites Classes deux fois chaque année : la première fois dans le courant du mois de Novembre, & la seconde dans la huitaine après Paques. Charge SON ALTESSE le Bureau d'Administration dudit College, de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance ; & en cas d'opposition, de requérir le Juge compétant qui, en vertu de son pouvoir devra lui procurer une prompte exécution. Donné au Château de Pourrentruy le 23 Novembre 1774.

SIMON NICOLAS.

(L. S.)



Détail d'une gravure de Hartmann.

«Il n'y a à proprement parler aucune fabrique dans la Prévôté, que quelques rouets pour filer le coton, quelques métiers pour dévider la soie, ou la travailler soit en rubans, soit en étoffe, et quelques potiers à Moutier qui mettent en œuvre une argile d'une très bonne qualité ...»

Bridel, Course de Bâle à Bienne, p. 119.

«L'horlogerie qu'on doit à la proximité du Locle et de La Chaux-de-Fonds fait depuis quelques années des progrès sensibles dans plusieurs villages de la Prévôté; mais si elle y prend trop de faveur, elle amènera bientôt le luxe avec l'argent, et portera un coup funeste et incurable soit à l'agriculture, soit aux soins des troupeaux, ...»

Ibidem



Moutier-Grandval, par Rosenberg.

«Le 30 septembre, vendredi, mon épouse et moi fûmes à Bévilard. En allant nous trouvâmes près de Reconvilier une troupe de petits mendiants qui venaient au Tranto de l'Ancien Daniel Voirol, lequel s'était tué le mardi précédent en tombant d'un arbre. Un de ces petits nous ayant insultés, je le battis de ma canne; dont je me repentis, quoiqu'il l'eût bien mérité.»

Frêne Théophile-Rémy, Journal II, 1768, p. 536.



Détail d'une gravure de Hartmann.

«Feu mon père ne goûtait point l'expatriation, il voulait qu'on cherchât à se mettre bien dans son pays, et qu'on s'en tint là. Pensée vraiment patriotique qui vaut bien mieux que je croyais quand mon père me l'inculquait.»

Frêne Théophile-Rémy,
Cléobule ou Pensées diverses d'un Pasteur de campagne,
publiées après sa mort; 1807; p. 29.

«Les gens renfermées dans les villes, et qui à cause de cela ont le teint blanc ou plutôt fade, me font souvenir de la chicorée que l'on blanchit en l'étouffant.»

Op. cit. p. 33.

«Les gens des villes se moquent des villageois et de leurs manières; les paysans le leur rendent bien; placez un petit maître de Paris au milieu d'une troupe de paysans de Tavannes, il sera tout aussi sot qu'un de ces paysans au milieu des petits maîtres de Paris. De ses jugements méprisants que l'on porte les uns des autres; lesquels sont les mieux fondés ? Je ne sais.»

Op. cit. p. 6.

«C'est la prospérité des villages et non celle des villes qui décide de la prospérité d'un pays.»

Op. cit. p. 97.



Théophile-Rémy Frêne, pasteur,
auteur du Journal et de Cléobule,
peint par Witz en 1765.

«Dans toutes les ruines des anciennes villes grecques et romaines, on retrouve des statues, des médailles et autres monuments de goût. Que trouvera-t-on dans les nôtres, lorsqu'on en fouillera les débris?»

Op. cit. p. 40.

«J'ai remarqué que je suis plus maître de moi et de mes facultés et par conséquent plus propre à faire quelque chose chez moi, que chez l'étranger.»

Op. cit. p. 28.

«Chaque homme a ses petitesesses, les grands hommes comme les autres. C'en est une chez le grand Frédéric de n'estimer que les auteurs et savants français.»

Op. cit. p. 13.

«Il y a le même rapport des bons mots aux polissonneries que de la bonne monnaie à la fausse.»

Op. cit. p. 51.

«Il faut savoir dans la vie, pour être moins malheureux, se détacher subitement de certains objets pour s'attacher à d'autres.»

Op. cit. p. 49.

«Il y a quelques bons moments dans la vie où le corps et l'âme sont en disposition de contentement et de joie. Il faut guetter ces bonnes crises pour les bien savourer.»

Op. cit. p. 26.

«La sensibilité à la flatterie est un dangereux défaut; il m'a fait un tort infini.»

Op. cit. p. 65.

«On pourrait pousser les jeunes gens par le grec dans le latin, au rebours de la méthode ordinaire; le génie du grec approche plus des langues modernes.»

Op. cit. p. 12.

«Si les anciens sont supérieurs aux modernes en fait d'ouvrages d'esprit, il n'en est pas ainsi des sciences proprement dites, comme la philosophie, les mathématiques, la physique. Ces sciences n'ont point de terme de perfection déterminé, l'on peut toujours aller plus avant, et tant qu'il y aura des esprits curieux et pénétrants, ils feront toujours des progrès.»

Op. cit. p. 140.

«Nous avions lu l'hiver précédent de 1763 à 1764, les œuvres de Molière. Ce comique est sûrement beaucoup supérieur à Plaute et Térence; et il l'est peut-être à tous les comiques de tous les temps et de toutes les nations.»

Frêne Th.-R., Journal II, p. 425.

«La simplicité du style de Xénophon et de César, ressemble à celle des évangélistes, surtout de Saint Mathieu et de Saint Marc.»

Frêne Th.-R., Cléobule, p. 150.

«Voltaire a prodigieusement affaibli le fanatisme et Rousseau, l'usage des corps à baleine. Grand merci à tous deux.»

Op. cit. p. 119.

«Les débauchés sont ordinairement, surtout quand leur temps est passé, les plus rudes moralistes envers les autres.»

Op. cit. p. 147.

«On voit bien dans les lois qui ont été faites pour les procédures entre les hommes et les femmes que ce sont les premiers qui les ont faites. La partialité y est manifeste.»

Op. cit. p. 160.

«On a dit des femmes auteurs qu'il leur fallait des hommes pour faire des livres, comme il en fallait aux autres femmes pour faire des enfants.»

Op. cit. p. 147.

«Les coquettes savent faire servir la pudeur qu'elles affectent à un double usage, à contenir les hommes dans le respect et à irriter en même temps leurs désirs.»

Op. cit. p. 59.

«Une femme belle, jeune et bien portante, qui est en même temps vraiment sage, est un être aussi rare qu'estimable.»

Op. cit. p. 94.

«J'ai observé que les femmes catholiques romaines sont beaucoup plus libres dans leurs discours que les autres. Serait-ce une suite de l'habitude de tout dire à leur confesseur?»

Op. cit. p. 102.

«Une femme doit se défier d'un homme qui la cajole dans le particulier et qui a honte d'elle en public.»

Op. cit. p. 166.

«Les femmes sont de mauvais juges de la beauté des autres femmes, la partialité les aveugle, surtout les honnêtes femmes se croient obligées en conscience de décrier la beauté des femmes de médiocre vertu.»

Op. cit. p. 133.

«On dit que les fous inventent les modes et que les sages les suivent. On pourrait encore mieux dire quant aux modes des femmes, comme du fard, des corps à baleine, des petits souliers et de tant d'accoutrements ridicules, qui nuisent encore plus à la beauté qu'ils ne masquent la laideur, que les laides les inventent et que les belles ont la simplicité de les suivre.»

Op. cit. p. 85.

«Les chefs-d'œuvre de l'art sont comme ceux de la nature, au-dessus de la mode.»

Op. cit. p. 157.

«De quelque manière qu'on envisage Jésus-Christ, il a bien été le personnage le plus extraordinaire que l'histoire présente.»

Op. cit. p. 163.

«Toutes les sectes du christianisme qui prennent la sainte écriture pour règle de la foi peuvent se réunir.»

Op. cit. p. 100.

«Quel vaut le mieux, une fausse religion ou point du tout ? Je dis que c'est une fausse religion.»

Op. cit. p. 176.

L'ool
Pour et Par moy
Theophile Lemy Frêne
Commence' ce 24. Avril
1741
MDCCLXI.
fact Dabry.
Omnia conāndo, docile' fole
tia vincit.

«Pendant que M. Witz était chez nous, mon épouse s'appliqua fort au violon; et nous nous amusâmes souvent et bien agréablement en exécutant des trios, etc, moi jouant la basse.»

Frêne Théophile-Rémy, Journal, II, p. 444.

«Le 1er septembre jour de la foire de Chaindon et mardi M. Witz s'en alla. Je lui payai le violon neuf qu'il avait procuré à mon épouse et qu'elle avait reçu le 7 août.»

Frêne, Journal, II, 1766, p. 516.



Madame Frêne, née Imer,
peinte par Witz en 1765.

AVIS ET TARIFS

Sur l'établissement d'une Voiture publique ou Diligence servant en même tems de Messagerie de Porrentruy par Delémont, Lauffon, & Reinach à Bâle.

L'on prévient le Public que pour la commodité des Voyageurs, l'utilité & la sécurité des Sujets de la Principauté de Bâle qui sont en commerce entr'eux ainsi qu'avec ceux de la ville de Bâle &c. Son ALTESSE s'est déterminée à donner à son Courier ordinaire à lettres de Porrentruy à Bâle, au lieu de la petite chaise qu'il a eue jusqu'icy, une voiture commode & plus vaste dans laquelle trois personnes, & quatre dans le besoin, pourront, sous la conduite dudit Courier, se rendre de Porrentruy, par Delémont, Lauffon & Reinach à Bâle, ainsi que de Bâle à Porrentruy; & que cette voiture destinée en même tems à l'exécution des commissions du Public, de même qu'au transport de Paquets, Groups d'argent, Effets précieux & autres, partira de Porrentruy pour la première fois vendredy 18 May 1781. que les courses seront régulières au nombre de deux par semaine, aux mêmes jours que le Courier ordinaire les a faites jusqu'à présent, c'est-à-dire qu'elle se rendra à Bâle tous les Mardy & Vendredy, & retournera à Porrentruy les Mercredi & Samedi. Comme l'on s'est appliqué à modérer autant que possible les prix, tant des places que pour le poids & la nature des objets de commission, l'on a lieu de se persuader que le Public fera porté & trouvera son compte à se servir de cette voie.

ARTICLES CONCERNANT LES PASSAGERS.

I. Cette Voiture partira de Porrentruy Eté & hyver, aux jours mentionnés ci-dessus, régulièrement à 4 heures du matin, pour arriver vers les 9 heures à Delémont, vers midy à Lauffon, & vers les 5 heures du soir à Bâle; elle repartira de Bâle le lendemain des-dits jours à portes ouvrantes, & se rendra à Porrentruy dans 13 heures de tems, à moins qu'elle ne soit extraordinairement contrariée dans sa course par la rigueur des saisons.

II. L'on s'adressera pour avoir place dans cette voiture au Bureau de Poste à Porrentruy, & à Bâle chez le Sr HAUSER Aubergiste à la Couronne, lesquels fourniront des Billets d'assurance contre le payement comptant.

III. Les places devront s'affurer la veille des départs depuis 5 à 7 heures du soir, & celles pour toute la route entr'autres devront être prises à 6 heures au plus tard.

IV. Les hardes & autres effets des Voyageurs, excepté les sacs de nuit seulement, devront être remis aux susdits Bureaux de cette Diligence la veille des départs avant 8 heures du soir, afin qu'ils puissent être dûment enregistrés.

V. Chaque Passager profitant de cette Voiture aura 15 à 20 livres pesant de hardes franches de port, & le poids de ce poids sera taxé conformément au Tarif.

VI. Il est expressément recommandé à tous Voyageurs de ne se charger d'aucune lettre au détriment de la Poste aux lettres.

Prix des places.

	Aux Bureaux.			Au Postillon.	
	Valeur de Porrentruy.			Même valeur.	
	liv.	fol.	den.	fol.	den.
De Porrentruy à Delémont - - - - -	1	--	--	2	--
- - - - - à Lauffon - - - - -	1	12	6	3	4
- - - - - à Reinach - - - - -	2	5	--	4	6
- - - - - à Bâle 4 liv. 16 f. de france, cy - - - - -	2	10	--	5	--
De Delémont à Lauffon - - - - -	--	12	6	1	3
- - - - - à Reinach - - - - -	1	5	--	2	6
- - - - - à Bâle 2 liv. 18 f. de france, cy - - - - -	1	10	--	3	--
De Lauffon à Reinach - - - - -	--	12	6	1	3
- - - - - à Bâle 1 liv. 14 f. de france, cy - - - - -	--	17	6	1	8

Les mêmes prix auront aussi lieu pour les retours.

Les personnes qui ne voudront point profiter de cette Voiture d'une station à l'autre, mais pour quelques lieux seulement, payeront 5 sols valeur de Porrentruy par chaque lieu & 6 den. au Postillon.

ARTICLES CONCERNANT LES COMMISSIONS ET LE TRANSPORT DES EFFETS.

I. Cette Voiture étant aussi destinée à l'exécution & au transport des objets de commissions, sur le pied de Messagerie, le Public pourra la charger de toutes especes de Paquets, Cailles, Ballots, soit d'effets, soit de marchandises, dont le volume pourra être contenu dans le panier de la voiture.

II. L'on s'adressera également pour cet article à l'auberge de la Couronne à Bâle, & aux Bureaux de Poste de la Principauté, lesquels exécuteront toujours avec ponctualité & célérité les ordres du Public.

III. Les Commissions s'y donneront par billets ouverts ou verbalement seulement, elles seront reçues, notées & exécutées sans frais, soit à Bâle, soit à Porrentruy, ainsi que sur toute la route, quand même ces billets seroient accompagnés de quelque peu d'argent, moyennant toute fois être chargé au retour du transport de l'objet de la Commission.

Prix du Transport des Effets en général.

Articles	D'une livre & audessous.		Depuis 1 jusqu'à 3 liv. inclusivém.		L'excédant de 3 jusqu'à 10 liv. inclusivém.		L'excédant de 10 jusqu'à 30 liv. inclusivém.		L'excédant de 30 jusqu'à 100 liv. inclusivém.		Du quintal pris en général.	
	Val. de Port.		Même val.		Même val.		Même val.		Même val.		Même val.	
	l.	s.	l.	s.	l.	s.	l.	s.	l.	s.	liv.	l.
De Porrentruy à Delémont & lieux voisins - - - -	1	--	--	8	--	4	--	2	--	1	--	12
- - - - - à Lauffon & lieux voisins - - - - -	1	6	1	--	--	6	--	3	--	1	1/2	18
- - - - - à Bâle & lieux voisins comme Reinach	2	6	1	8	--	10	--	5	--	2	1/2	10
De Delémont à Lauffon & lieux voisins - - - - -	--	6	--	4	--	2	--	1	--	--	--	6
- - - - - à Bâle & lieux voisins comme Reinach	1	6	1	--	--	6	--	3	--	1	1/2	18
De Lauffon - à Bâle & lieux voisins comme Reinach	1	--	--	8	--	4	--	2	--	1	--	12

Les mêmes prix auront aussi lieu pour les retours.

Il est à observer, que les articles qui demanderont un soin tout-à-fait particulier, soit par rapport à leur conséquence soit à cause de leurs fragilité, effervescence, évaporation, combustibilité &c. seront taxés davantage, cependant pas au-delà du tiers en sus des prix ci-dessus.

Pareillement, les articles dont le volume seroit beaucoup disproportionné à leur poids, c'est-à-dire plus considérable, seront taxés selon l'équité & la saine raison.

De même aussi, ceux déclarés de valeur, dont le port à raison du poids ou du volume seroit sans proportion avec celui relativement à la valeur, c'est-à-dire beaucoup inférieur, seront taxés selon la valeur en or.

Par contre les Spéditeurs de cette Messagerie auront aussi égard aux petits articles qui seront de très mince valeur, pour lesquels les ports seront modérés autant que possible.

CONCERNANT LE TRANSPORT DES GROUPS D'ARGENT &c.

Cette Messagerie étant enfin destinée encore au transport des Groups d'argent & autres objets précieux, le Public pourra en toute confiance remettre aux Bureaux susdits les articles de cette nature, lesquels y seront toujours expédiés aussi promptement qu'exactly, & dont ils donneront toutes les assurances nécessaires.

Prix du transport des Groups d'argent & autres choses précieuses.

Valeur	De 1 fl. & audessus jusqu'à 25 incluf.		De 26 fl. & audessus jusqu'à 50 incluf.		De 51 fl. & audessus jusqu'à 75 incluf.		De 76 fl. & audessus jusqu'à 100 incluf.		De 100 louis en or.		De 100 louis en écus.	
	Val. de Port.		Même val.		Même val.		Même val.		Même val.		Même val.	
	l.	s.	l.	s.	l.	s.	l.	s.	liv.	l.	liv.	l.
De Porrentruy à Delémont & lieux voisins - - - - -	1	--	1	4	1	8	2	--	--	12	6	1 5
- - - - - à Lauffon & lieux voisins - - - - -	1	6	2	--	2	6	3	--	--	18	9	1 17 6
- - - - - à Bâle & lieux voisins comme Reinach	2	6	3	4	4	2	5	--	1	11	3	3 2 6
De Delémont à Lauffon & lieux voisins - - - - -	--	6	--	8	--	10	1	--	--	6	3	-- 12 6
- - - - - à Bâle & lieux voisins comme Reinach	1	6	2	--	2	6	3	--	--	18	9	1 17 6
De Lauffon - à Bâle & lieux voisins comme Reinach	1	--	1	4	1	8	2	--	--	12	6	1 5

Les mêmes prix auront lieu pour les retours.

A observer que les Groups & choses précieuses, dont le port d'après la valeur seroit de beaucoup disproportionné & inférieur à celui relativement au poids, seront taxés selon leur pesanteur.

OBSERVATIONS FINALES.

L'Office des Postes de Porrentruy répond & se porte garant de tous les événemens touchant cette Messagerie, excepté toute fois ceux provenant de force majeure; en sorte que le Public peut avec pleine confiance & en toute sûreté faire à ladite Messagerie telles remises que ce puisse être, elles seront soignées avec la dernière exactitude & diligence.

Mais parcontre, & attendu que toutes Commissions, tous Paquets, Effets précieux & autres, Groups d'argent &c. doivent être remis directement aux Bureaux de cette Messagerie, ils déclarent formellement par les présentes ne se porter aucunement garants & responsables des articles ci-dessus dont elle seroit chargée sans avoir été déclarés & remis auxdits Bureaux contrairement à cet avis.

La valeur des Groups d'argent, les autres articles de conséquence, fragiles, & généralement tout ce qui sera d'un transport dangereux, doivent nécessairement aussi être déclarés & même manifestés aux Bureaux où ils seront remis, à défaut de quoi on n'en répondra que comme de simples Paquets sans valeur.

Les Commissions, Effets, Groups &c. devront être remis aux Bureaux de cette Messagerie la veille de ses départs à 8 heures du soir au plus tard, pour y être dûment enrégistrés.

Enfin SON ALTESSE entend qu'aucun Voiturier ni Messager &c. ne se chargera de Groups d'argent & choses précieuses, ni de Paquets audessus du poids de 12 livres, au détriment de la présente Messagerie, sur la route où elle est établie, à peine d'être poursuivi en contravention. Donné à Porrentruy le 14 May 1781.

PAR SON ALTESSE

L'OFFICE DES POSTES DE PORRENTUUY.

«C'est sur ce roc que Monsieur Schütz, fameux dessinateur de Francfort, a passé six semaines de l'automne dernier semblable à un enthousiaste ravi en extase. Vous l'auriez cru idolâtre, car jamais il n'a monté le dit roc sans se mettre à genoux devant ces merveilles, dont il n'avait de sa vie vu de pareille.»

Dom Moreau,
Promenade fatigante, mais agréable du Pichoux.



Cascade du Pichoux, par Rosenberg.

... «le Régiment n'avait jamais été si généralement élevé en taille, et de meilleure composition, en nationaux du pays et sujets étrangers.

«Il manœuvrait supérieurement, sa tenue pouvait servir d'exemple au Régiment allemand le plus recherché, les sous-officiers étaient parfaitement instruits, et la plus grande partie des sergents avaient la capacité suffisante pour exercer, avec applaudissements, le grade de fourrier.»

Etat de l'ancienneté des services de MM. les Officiers
du Régiment de Reinach au 1er janvier 1790, p. 44.

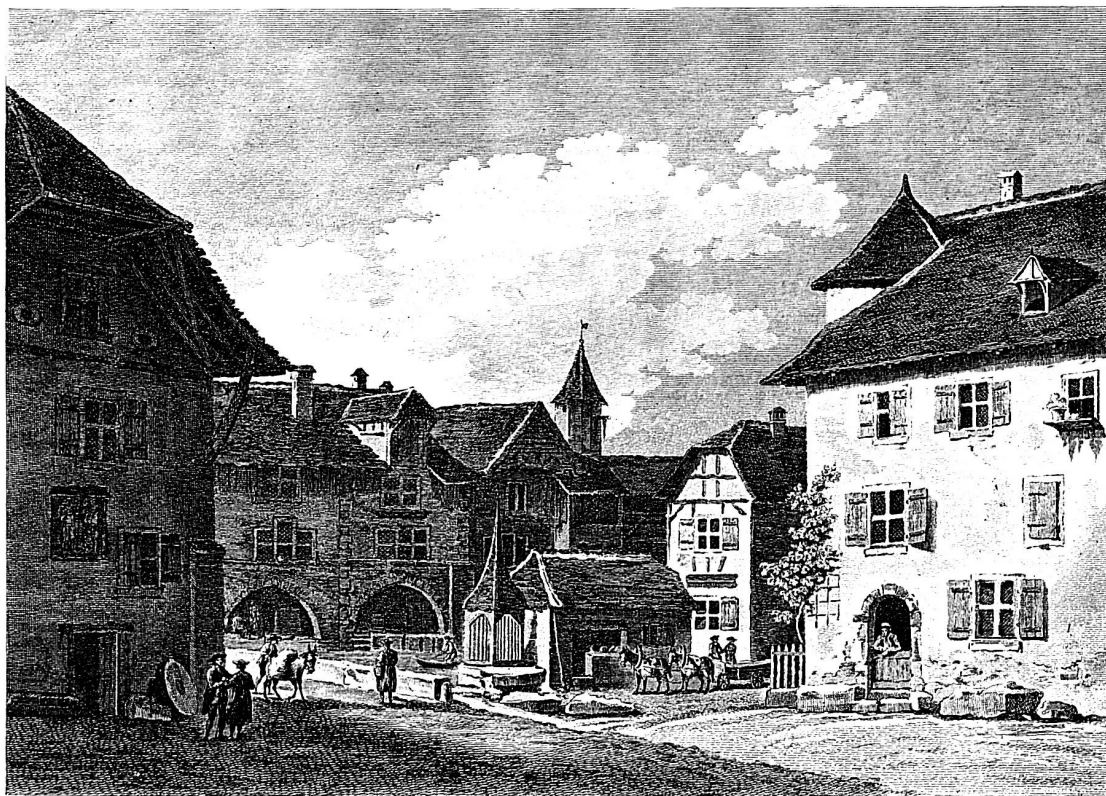


Premier Bataillon			COLONEL Le Baron De REINACH de Steinbrunn, MARÉCHAL de Camp.	Second Bataillon.		
Capitaines	Lieutenants	Sous-Lieutenants		Capitaines	Lieutenants	Sous-Lieutenants
Maistre, Fallain, Duval, Schnyder, Moser, Marchand, Cunier, Rinck, Reinach, Bourquart, Himely,	Tschiffely, Paul, Scholl, Fornesy, Paul, Fischer, Henriat, Metzger, Daucont, Waltz,	Keller, d'Eptingen, Truchsess, Gessot, Reinach, Bayard, Scholl, Renguer, Daucourt, Godin,	Lieutenant-Colonel M. de Grandvillers de Delémont. MAJOR, le Baron De KLOCKLER <i>de Waldegg & Münchenstein.</i> Premier-Quartier-Maitre, M. Puthaux. Chirurgien-Major, M. Keck. Aumônier, M. Maistre. Pasteur-Protestant M. Morel. 1. Tambour-Major, 4. Prévôts, 4. Fraters,	Botteron, Clemence, Krafft, Bury, D'Andlau, Noblat, Reichenstein, Bourquard	Laville, Waltz, Mertenat, Brochard, Fattet, D'Andlau, Rague, Schneider, Jobin,	Badeek, Claude, Imer, Schaffter, Rothberg, Marchand, Fleury, Challain, Sturler, Maistre,
Capitaine Aide-Major, le Baron de Reichenstein.				Capitaine Aide-Major, le Baron de Schönau.		
Sous-Aide-Major, le Comte de Froberg <i>(Montjoie)</i>				Sous-Aide-Major, M. de Verger.		
Portes — Drapeaux. Schwartz, Bourquin,				Portes — Drapeaux. Picquot, Bischoff.		
Sergents, Fouriers, Grenadiers, Caporaux, Appointés & Fusiliers.				Sergents, Fouriers, Grenadiers, Caporaux, Appointés & Fusiliers.		

Etat du régiment suisse de Reinach au service de France en 1789.

«Le Parisien le plus Parisien n'est pas plus engoué de sa capitale qu'un Biennois ne l'est de la sienne.»

Hentzy, Promenade pittoresque, II, p. 199.



Ville de Bienne.

Cette paysanne a trouvé une manière simple et commode de porter son bébé. Il suffisait d'y penser... Généralement, on usait d'un panier ordinaire.

La paysanne de cette gravure de Hartmann franchit Pierre-Per-tuis, et semble descendre d'une métairie de la montagne voisine.



Détail d'une gravure de Hartmann.



Gobel.

«Ce prélat parle le latin comme le français et l'allemand, c'est-à-dire avec beaucoup d'éloquence et de grâce.»

Frêne Théophile-Rémy, Journal, II, p. 633.

Portrait de J.-B. J. Gobel

(Légende par M. M. Lapaire):

J.-B. J. Gobel (1727-1794) évêque de Lydda, Suffragant de Bâle.

Vers 1770-1775 (?)

Don de Jules Joachim à Gustave Amweg

Texte d'accompagnement:

Ce portrait appartenait à feu Jules Joachim, mon vénéré et regretté compatriote et maître, qui, au soir d'une longue carrière professionnelle, s'en revint vivre encore trente années d'une féconde retraite dans sa maison natale de Delle. Il en fit don peu avant la seconde guerre mondiale à son grand ami Gustave Amweg qui devait le publier dans un volume des «Actes». Cependant la guerre survint, Amweg mourut en février 1944, avant la libération de la France, et le portrait resta enfoui dans ses papiers, légués à la Bourgeoisie de Porrentruy. Jules Joachim me demanda à plusieurs reprises de m'enquérir du sort de ce portrait et dans les dernières années de sa vie, alors que, la tête toujours lucide, il ne pouvait plus parcourir la courte distance séparant Delle de Porrentruy, ni même monter dans une voiture, il me chargea même d'essayer de le faire publier et de rédiger un court texte d'accompagnement. Il mourut en mars 1961. Grâce à l'intervention de M. Ali Rebetez, président de l'Émulation, et à l'amabilité et à l'aide du professeur Maurice Lapaire, conservateur du Musée, je pus redécouvrir ce portrait dans la collection Gustave Amweg, alors déposée à la maison Merguin. Maintenant que le musée et les collections qu'il renferme ont gagné ce bel édifice qu'est l'ancien hôpital des Bourgeois de Porrentruy, il est plus aisé de voir figurer ce beau portrait en bonne place.

Il représente Jean-Baptiste Joseph Gobel, de Thann, fils de conseiller au Conseil Souverain d'Alsace, à Colmar, neveu de deux suffragants de Bâle, filleul de l'un d'eux, lui-même élève du Séminaire germanique à Rome, chanoine de Moutier-Grandval. Offi-

cial du diocèse de Bâle, chanoine d'Arlesheim, écolâtre du Haut-Chapitre, vicaire général du diocèse, suffragant du Prince-évêque pour la Haute-Alsace, prévôt de Saint-Martin de Colmar, évêque *in partibus* de Lydda avant de devenir député du clergé du Bailliage de Belfort et Huningue aux Etats-Généraux de 1789, membre de l'Assemblée constituante, évêque élu du département du Haut-Rhin, de celui de la Haute-Marne, évêque métropolitain de Paris, (il opta pour cette dernière fonction). Ce prélat selon le jugement d'un de ses très malintentionnés biographes aurait sans doute, sans les événements révolutionnaires, fait figure, avec tous ses titres, de grand ecclésiastique type du XVIII^e siècle finissant, avec le brillant et les tares de bien de ses semblables du «Siècle des lumières». Mais il y eut la Révolution qui, après l'avoir porté au pinacle du siège archiépiscopal de Paris lui fit finir carrière et vie sur l'échafaud, le 24 germinal de l'an II – 13 avril 1794 – comme «contre-révolutionnaire et complice de Chaumette et des Hébertistes».

Mais ce portrait a surtout la grande originalité de ne pas présenter à nos yeux, comme tant d'autres, J.-B. J. Gobel, vieil évêque de Paris, âgé et usé, mais dans toute la force de l'âge celui qu'on appelait le «beau Lydda» ou l'«Ange de Lydda», vingt ans avant qu'il ne gravisse les marches de l'échafaud. C'était à l'époque où il faisait construire cette aile du château de Porrentruy appelée l'hôtel de Lydda, entre la Réfous et la porte d'entrée principale, où il éblouissait Porrentruy de son talent oratoire et de son faste coûteux, où il donnait dans son «château» alsacien de Mortzwiller des fêtes galantes dans le goût du temps, rivalisant à la mesure de ses moyens avec son ami et protecteur Louis de Rohan-Guéménée à Saverne, y agrémentant son parc d'une allée de nymphes et de naïades qui n'avaient que peu de ressemblance avec les Vierges sages de l'Ecriture. Mais c'était l'esprit du temps: il accusait lui-même son ennemi juré, le Prince-évêque Joseph de Roggenbach, de faire chanter et danser les moniales qu'il allait visiter dans sa bonne ville de Porrentruy... Alors Gobel était le tout-puissant «premier ministre» du «bon Prince» Simon-Nicolas de Montjoie-Hirsingen, ce vieillard solide: «Montjoie venu en Ajoie porter la joie», puis du «beau Prince» Frédéric de Wangen de Géroldzegg, le plus intelligent de tous ceux de ce siècle, qui annonçait un «règne» semblable à celui du grand Blarer, mais qui mourut prématurément. Sa mort fut aussi l'arrêt de la carrière locale du suffragant. Cependant, il avait su — tel un Talleyrand, autre de ses amis — mélanger l'intérêt de la Principauté et son intérêt personnel en négociant d'abord l'échange de paroisses qui permettait au Prince d'avoir sa ville

résidentielle dans son obédience spirituelle, puis surtout l'accord avec le roi de France, qui donnait au Prince-évêque la triple garantie de trois alliances contraires, celle de son suzerain l'empereur, celle du Très-Chrétien et celle de sept Louables cantons catholiques.

Sous le principat de Joseph de Roggenbach, esprit borné, Gobel écarté de toute fonction, renvoyé à la stalle d'Arlesheim qu'il n'affectionnait guère, précipité dans le gouffre de dettes irremboursables, fut rejeté dans le clan des révolutionnaires et aussi jeté dans la politique française. Tandis que le Prince Joseph, privé de ce Mentor intéressé, peu intéressant mais habile et averti, trouvait le moyen de se ranger aveuglément sous la houlette des Habsbourg, au moment où au subtil Joseph II succédait son frère Léopold, un sot, le suffragant misait sur la France pour sauver son pays et lui-même par surcroît. La chaîne des événements est connue...

Regardons donc ce portrait, cet homme si honni pendant un siècle et demi, après avoir été adulé pendant un quart de siècle. Il ne mérite sans doute «ni cet excès d'honneur, ni cette indignité...» C'est seulement un homme d'Etat fourvoyé dans l'Eglise, qui, bien que né dans la roture, misait au grand seigneur, pas plus méchant homme que bien d'autres, esprit brillant et juste en politique mais dont l'ambition était le principal ressort, mais ni la foi ni la vocation.

*J. Suratteau,
professeur à la Faculté des lettres de Besançon*

